



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 03 juillet
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 26 juin 2025

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-
SAÏD⁽²⁾, Carole HALGAND⁽¹⁾, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Roselyne MANDRAS,
Manuel PINTO, Ludovic DI MEO, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy
MARTINEZ, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Arthur MELIS par Christine ARNAUDO, Gérard ESCOFFIER,
par Louisa HAMMOUCHE, Hélène FERRANDI par André MOLINO, Djelloul OUARET par Patrick
MAGRO, Anne OLIVERO par Sophie CELTON, Virginie AUTIE par Carole HALGAND, Carole
ALBOREO par Jérémy MARTINEZ.

Étaient absent(e)s : Emilien GOGUEL-MAZET, Gaëlle LECOQ, Bertrand CONNIN, Nathalie
CIPRIANI, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20250703-16-07-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025
Publication : 07/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Arrivée avant le vote de la 3^{ème} question

(2) Arrivé avant le vote de la 6^{ème} question



=====

DELIBERATION N°16.07.2025

**OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisition site Val Fleuri, sis 37 chemin de la
Bédoule : 12 emplacements de parking pour les besoins des logements de la Bastide
réhabilitée.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Après la construction des résidences Parc Fleuri entre 2017 et 2019 constituées de 13
villas en accession et 59 logements locatifs (48 logements collectifs et 11 villas individuelles)
constituant un véritable parcours en logement, par un opérateur privé, la Commune a acquis
la Bastide Val Fleuri, située au cœur de ce site et les travaux de réhabilitation de 9
logements y sont en cours.

Tel que convenu avec le propriétaire du terrain et l'opérateur, la Commune a souhaité
acquérir 12 emplacements de parkings dans la copropriété Parc Fleuri afin de compléter
l'offre de stationnement envisageable sur le terrain de la Bastide, très limitée en raison de la
faible surface de la parcelle.

Ainsi, l'opération d'acquisition concerne 12 emplacements de parking numérotés de 11 à 22
et sis sur les parcelles cadastrées section BD numéros 228 à 239, représentant une surface
totale de 159 m², au prix de cession de 500 € par emplacement soit un total de 6 000 €.

Le propriétaire vendeur est la société VAL FLEURI représentée par ses associés, par son mandataire ad hoc désigné par jugement ou par toute autre personne ayant pouvoir pour engager ladite société.

Je vous propose de m'autoriser à concrétiser cette transaction, par la signature d'un acte authentique. Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

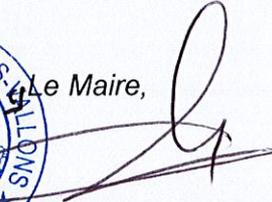
A L'UNANIMITE

DECIDE d'acquérir les 12 emplacements de parking numérotés de 11 à 22 et sis sur les parcelles cadastrées section BD numéros 228 à 239, représentant une surface totale de 159 m², au prix de cession de 500 € par emplacement soit un total de 6 000 €

DESIGNE le notaire de la Ville, le cabinet EXCEN Gardanne, à l'effet d'établir l'acte authentique afférent à cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

PRECISE que le montant de la dépense sera prélevé sur le budget communal.

 Le Maire,

André MOLINO